



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le

ID : 033-213302615-20260116-2026\_01\_05-DE

Nombre de conseillers :

En 2026 : 15

Présents : ..... 15

Votants : ..... 15

Absents : -excusés :

Procurations : ..... 0

S<sup>2</sup>LO

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026\_01\_05

### Objet : encaissement d'un chèque

L'an deux mille VINGT SIX, le 15 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, M. DELAIRE Claude, M. BOUDOT Vincent, Mme CHASSAGNE Annie, Mme SABACA Emmanuelle, Mme MASIN Claudie, Mme PARET Aurélie conseillers municipaux.

Absent :

Absente excusée :

Exclus :

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution de l'association « image et culture en lussacais », le Président, Monsieur Daniel PEYRAT a remis au nom de l'association un chèque de 5856,30 euros à la commune de Lussac.

Il demande que cette somme soit distribué en faveur de la culture et des arts impliquant des enfants.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser un chèque de 5856,30 euros de l'association « image et culture en lussacais » et remercie l'association et son Président Monsieur Daniel PEYRAT pour ce don.

A Lussac, le 15/01/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

